

REGLEMENT

- 1- **PRESENTATION** : Un concours de chant amateur intitulé *L'écran des Stars rétro* est organisé à Lapalisse par la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse », dans le cadre de l'événement 20 ans de l'Embouteillage de Lapalisse (années 50-60 sur la Nationale 7)
- 2- **CONDITIONS DE PRESENTATION AU CONCOURS** : Tout candidat doit être âgé de 16 ans minimum à la date du 8/10/2026. (Les mineurs sont obligatoirement accompagnés par l'un des parents). Les mineurs doivent fournir une attestation, remise par l'organisateur, complétée et signée par leur représentant légal les autorisant à y participer. Chaque candidat doit proposer 2 chants (si un candidat a la même chanson 1^{er} choix que d'autres concurrents). Le répertoire doit être uniquement rétro et correspondre à des chansons françaises sorties entre 1950 et 1970.
- 3- **CATEGORIES** : Le concours amateur comprend une seule catégorie :
B. Interprète chant-variété française/ « adolescent, adulte » à partir de 16 ans 10 places
- 4- **DATE ET LIEU** : La manifestation aura lieu salle de la Grenette à Lapalisse le Jeudi 8 octobre 2026 de 20h à 22h30, au cours d'une soirée rétro, animée par Chris Evans.
- 5- **JURY** : Le jury sera composé de 3 personnes minimum qualifiées en musique que ce soit par leur profession, leurs études ou leur passion (producteur, professeur de chant, professeur de musique, chef de chœur, chanteur(s), auteur-compositeur, membre d'association artistique et culturelle...) - Les décisions du jury sont sans appel.
- 6- **ACCOMPAGNEMENT** : Le candidat interprétera sa chanson à partir d'une bande-son musicale qu'il devra obligatoirement fournir à l'inscription (une fois pré-sélectionné) pour la bonne organisation du concours. La chanson « a capella » et avec instrument n'est pas autorisée.
- 7- **DOSSIER D'INSCRIPTION ET SELECTION** : Les formulaires d'inscription à la présélection seront communiqués à partir du 19 juin 2026. Les personnes souhaitant concourir devront retourner le formulaire complété en joignant obligatoirement un extrait vidéo d'une durée de 30 s à 1 min maximum, de la chanson rétro choisie en cas de sélection, au plus tard le 17 juillet 2026 à l'adresse suivante : *L'écran des Stars rétro – Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » - BP 63 – 03120 LAPALISSE* ou par mail à animation@cc-paysdelapalisse.fr
Les pré-sélections : Le jury du concours de chant réalisera une sélection de 10 candidats sur extrait vidéo transmis par les candidats.

Un mail sera envoyé aux 10 candidats sélectionnés qui devront confirmer leur candidature en adressant :
- par courrier, leur règlement d'un montant de 10 € libellé à l'ordre de Régie animation correspondant aux frais de participation
- par mail (animation@cc-paysdelapalisse.fr, le fichier MP3 la bande-son de la chanson rétro retenue / fichier MP3 de bonne qualité (320 kbps) et une photo du candidat (cette dernière figurera sur le programme le jour de la manifestation et sur le diaporama écran)

Une confirmation d'inscription sera adressée par mail à chaque candidat retenu à compter du 12 août 2026, précisant le déroulement du concours.
- 8- **CRITERES, ATTRIBUTION ET PRIX** : L'ordre de passage des candidats se fera par tirage au sort avant la manifestation en présence de membres du jury. Le jury classera les candidats selon les 4 critères suivants :
 - **Justesse (coeff 1)**
 - **Qualité de la voix (coeff 1)**
 - **Originalité et style rétro**
 - **Interprétation, présentation et prestance sur scène (coeff 1)**Une récompense (lot) sera offerte au vainqueur et un lot spécial récompensera le prix « coup de coeur du public ».
- 9- **DROIT A L'IMAGE** : Les participants acceptant ce règlement autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée pendant le concours, dans le cadre de la communication ou promotion de l'Ecran des Stars rétro.
- 10- **LITIGES** : Tout candidat ne respectant pas un des différents articles du présent règlement se verra éliminé du concours. En cas de litige et si des circonstances imprévues ou des contraintes pratiques surgissent avant et durant le concours, le jury et les organisateurs se réservent le droit de déroger à certaines dispositions.



- JEUDI 8 OCTOBRE 2026 - Salle de la Grenette à Lapalisse -

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PRÉSÉLECTION

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Désire participer au concours de chant amateur « l'Ecran des stars rétro » du Pays de Lapalisse.

Titre de la chanson française proposée, année et auteur :

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

Je joins un extrait vidéo de mon interprétation de la chanson souhaitée, d'une durée de 30 s à 1 min maximum.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et accepte toutes les conditions.

Date limite à laquelle doit parvenir le dossier d'inscription à la pré-sélection : **le 17 juillet 2026**

Fait à :

Le

Signature précédée de la mention « LU ET APPROUVE »